

Maya Bacache, Telecom Paristech : « l'administration numérique doit recruter plus d'informaticiens »

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique (CAE) éclaire les choix économiques du gouvernement en confrontant les points de vue et les analyses de spécialistes. Dans sa [note n° 34 sur l'administration numérique](#) dévoilée jeudi, le CAE souligne que l'offre française de services publics dématérialisés est importante et s'étoffe. En revanche, en matière d'usages de l'administration en ligne, tant par les particuliers que par les entreprises, la France est légèrement en dessous de la moyenne européenne, selon le [DESI 2016](#) (*Digital Economy and Society Index*).

Pour y remédier, le CAE recommande : l'internalisation des compétences informatiques, les incitations aux usagers, sans oublier le renforcement de la « *transparence* » des données et des algorithmes à la base de la décision publique. « *Les citoyens sont en droit de savoir. Ils peuvent aussi contribuer à améliorer le code source des algorithmes de l'administration* », souligne Maya Bacache, co-auteur de la note et professeur en sciences économiques à Telecom Paristech.

Malgré l'avis favorable de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), pourtant, des ministères tardent à communiquer le code source de leurs logiciels 'maison'. Certes, [Bercy l'a finalement fait pour son calculateur d'impôts](#) en avril dernier, mais [l'Éducation nationale tergiverse avec l'algorithme d'Admission post-bac \(APB\)](#). Dans ce contexte, comment susciter l'adhésion d'entreprises privées appelées par « *l'État-plateforme* », à faciliter la circulation et la diffusion de leurs données présentant un intérêt général ? (C'est une des orientations de la loi pour une République numérique prochainement promulguée). Le sujet est sensible à l'ère du Big data. Or, qui dit « *données massives* », dit « *talents* » pour les traiter, dans un cadre légal, et les analyser.

Guerre des talents

La sous-traitance de compétences informatiques a longtemps été l'option privilégiée par l'administration française, l'État ne conservant que la maîtrise d'ouvrage. Résultat : les administrations manquent de compétences IT internes aujourd'hui.

« *Selon la Dares, moins de 1 % des ingénieurs informaticiens sont employés dans les administrations publiques alors que l'emploi public représente 20 % de l'emploi total en France, rappelle Maya Bacache. Les administrations et les services de l'État manquent d'informaticiens, des développeurs aux data scientists, cela fait consensus* ». En revanche, la question des recrutements IT, que le CAE souhaiterait plus nombreux, n'est pas réglée. Les recrutements d'informaticiens contractuels sont freinés par des rémunérations trop faibles pour rivaliser avec celles proposées par le secteur privé. C'est d'autant plus vrai pour les profils numériques que s'arrache le marché. Mais les salaires et le statut ne sont pas les seuls obstacles à l'intégration de talents. Le manque de mobilité peut l'être aussi.

Contractualisation

La mobilité des talents entre les secteurs public et privé devrait aussi être facilitée, y compris pour des périodes courtes, selon le CAE. « *Nous pourrions envisager, par exemple, qu'un informaticien ou un professionnel du numérique débute sa carrière dans le public quatre années durant, puis retourne travailler dans le secteur privé* », souligne l'économiste. La note propose aussi de réorienter la formation des grands corps techniques existants vers plus de numérique. Ce mouvement serait associé à d'importants changements organisationnels (méthodes agiles et culture de l'expérimentation).

Des changements que pilote la DINSIC (Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication), dont l'effectif dédié à la transformation numérique de l'État est d'environ 80 personnes aujourd'hui.

Évaluation des services

La gestion des ressources humaines et le traitement de données ne sont pas les seuls défis à relever pour l'administration numérique française. La mesure de son efficacité aussi. Or, les auteurs de la note du Conseil ont constaté « *un manque d'évaluation, pour la France, des effets de l'introduction du numérique dans l'administration en termes de coût, d'emploi, d'efficacité et de qualité* ». Une évaluation qu'ils appellent de leurs vœux. En la matière, la note du CAE prône « *l'évaluation systématique des services publics en ligne* », ainsi que l'étude et la prise en compte du retour d'expérience des usagers.

Lire aussi :

[Big Data, IoT, HPC... L'Etat livre les technologies clés pour 2020](#)

[Salaires des cadres : les trois profils les plus porteurs viennent de l'IT](#)

[DataJob : la bulle autour des Data Scientists retombe-t-elle ?](#)

crédit photo de une © Indypendenz – shutterstock